

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un élément de calage fibreux



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Knoll Packaging
	Date de la demande	18/12/2019
	Dénomination	Vegetal pulp platform
	Marché	Cosmétique
	Type de produit emballé	Maquillage
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Calage
	Contenance	200 ml
	Masse vide	9 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton (N.B. : 60% de fibres de cellulose proviennent de bambou et 40 % de bagasse)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/ vernis	Testé non encré
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	100 %
	Plastiques	0 %
	Aluminium	0 %
	Acier	0 %
Autre	0 %	
→ Élément majoritaire : papier carton		
AVIS REFERENTS		
AG 1 / AT 59 / AT 60		

PREREQUIS





- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention  Pas d'impact  En cours d'étude  Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le calage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage génère des rejets formés principalement de colle. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de ce calage au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour le calage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : RECOMMADATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'élément de calage non imprimé tel que soumis au CEREC. Dans l'hypothèse où l'élément de calage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- D'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade » ;
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD